

DOSSIER EXPOSANT

SALON
SENIORS
Occitanie

TOULOUSE


Forum
MIDI
SILVER
ECO

Le 18
AVRIL
2023

*Centre des Congrès
Pierre Baudis*

*11 Esplanade Caffarelli
TOULOUSE*



05 61 75 66 67 - contact@top7.fr

www.seniors-occitanie.fr

RETRAITE
SANTÉ
BIEN-ÊTRE
PATRIMOINE
HABITAT
SERVICES À DOMICILE
LOISIRS
CONSEIL
INNOVATION

Le 18 AVRIL 2023

Centre des Congrès - Pierre Baudis
11 Esplanade Caffarelli - TOULOUSE

6^{ème} édition

SALON
SENIORS
Occitanie
TOULOUSE

Forum
MIDI
SILVER
ECO

RETRAITE
SANTÉ
BIEN-ÊTRE
PATRIMOINE
HABITAT
SERVICES À DOMICILE
LOISIRS
CONSEIL
INNOVATION

Participez au Salon Seniors Occitanie et au Forum MidiSilverEco

Le rendez-vous dédié aux séniors ainsi qu'aux professionnels de la filière Silver Economie à Toulouse.

La Silver économie est l'économie dédiée à l'avancée en âge de nos sociétés. Les prochaines années verront l'explosion, en France, d'un phénomène démographique annoncé : en 2030, 1 français sur 3 aura plus de 60 ans soit 20 millions de personnes contre 15 millions aujourd'hui.

Dans ce contexte, cet événement s'annonce comme un rendez-vous capital pour votre stratégie :

› un salon incontournable pour présenter vos produits et services, rencontrer vos clients, renforcer votre notoriété et confirmer votre image de marque.

Le salon se déroule sur une journée avec une exposition, des ateliers et conférences.

› L'entrée est gratuite pour tous les visiteurs. Le salon vise à la fois les particuliers qui viendront pour se renseigner, trouver des services et des solutions à leurs besoins, et les professionnels du secteur qui viendront également pour échanger.

Outils promotionnels du Salon et plan média

La communication du Salon Seniors Occitanie et du Forum MidiSilverEco permet d'atteindre un large public faisant de cette manifestation un rendez-vous populaire très fréquenté et attendu.

- *Flyers / programmes et invitations distribués aux points stratégiques sur la Région.*
- *Catalogue de l'événement*
- *Distribution aux stations de métro de Toulouse*
- *Affichage*
- *Emailings*
- *Achat d'espace presse régional et national*
- *Partenariat avec de nombreux médias locaux et nationaux, spécialisés et/ou généralisés*
- *Campagnes de pub sur les réseaux sociaux*
- *Un site web interactif www.seniors-occitanie.fr*

Le 18 AVRIL 2023

Centre des Congrès - Pierre Baudis
11 Esplanade Caffarelli - TOULOUSE

6^{ème} édition

SALON
SENIORS
Occitanie
TOULOUSE

Forum
MIDI
SILVER
ECO

RETRAITE
SANTÉ
BIEN-ÊTRE
PATRIMOINE
HABITAT
SERVICES À DOMICILE
LOISIRS
CONSEIL
INNOVATION

Le Salon en bref : 2 événements en 1 !

Seniors Occitanie : Salon B to C dédié aux Séniors

Pour permettre un maximum de contacts, favoriser l'acte d'achat spontané ou réfléchi, vous assurer les meilleures conditions d'accueil et d'écoute, Seniors Occitanie s'organisera autour de 6 pôles thématiques.

6
pôles
thématiques

Le Bilan 2022, une belle réussite
et beaucoup d'affluence !



Patrimoine - Retraite

épargne, conseils boursiers, investissements, assurances vies, mutuelles, succession, gestion patrimoniale, avocats, notaires...



Bien être - santé - nutrition

beauté, forme, prévention, sport ...



Habitat - confort - sécurité - transports

immobilier, aménagement de l'habitat, téléassistance...



Voyages - Culture - Loisirs

tourisme, sorties, clubs...



Conseil - Innovation - Développement

aides sociales, nouvelles technologies, domotique...



Aide à la personne

aide aux aidants, services à la personne.



2 700

visiteurs

77% de particuliers
23% de professionnels



66

exposants



500

participants
aux conférences
et animations

Forum MidiSilverEco : Les rendez-vous B to B de la Silver Economie

Forum
MIDI
SILVER
ECO

Avec des centaines d'entreprises impliquées dans la démarche et 20 laboratoires de recherche engagés sur notre territoire, la Silver Economie ouvre de nouvelles perspectives en terme d'emploi et d'utilisation de technologies avancées, sans oublier l'humanité de la démarche. La Région anciennement nommée Midi-Pyrénées a été retenue par le gouvernement comme territoire pilote de la Silver Economie.

Les Occitanie Silver Trophées reviennent en 2023 !

OCCITANIE
SILVER
TROPHÉES

Cet événement a pour objectif de récompenser les entreprises d'Occitanie qui oeuvrent dans le domaine de la Silver Economie. La 3^{ème} édition aura lieu en octobre 2023 et sera lancée le 18 avril 2022 à l'occasion du Salon des Seniors. Pour découvrir ce concours régional, rendez-vous sur le site internet

www.occitanie-silver-trophées.fr



Tarifs et Options

Stand pré-équipé de 8m²

1950 € HT

Avec aménagements suivants :

- Moquette au sol
- 1 table, 3 chaises, 1 corbeille à papier
- 1 cloison mélaminée et poteaux
- 1 rail de spots
- 1 enseigne, 4 badges d'accès
- Nettoyage du stand
- Flyers et invitations, référencement catalogue et site internet
- Wifi
- Electricité

Stand pré-équipé de 4m²

995 € HT

Avec aménagements suivants :

- Moquette au sol
- 1 table, 3 chaises, 1 corbeille à papier
- 1 cloison mélaminée et poteaux
- 1 rail de spots
- 1 enseigne, 4 badges d'accès
- Nettoyage du stand
- Flyers et invitations, référencement catalogue et site internet
- Wifi
- Electricité

Micro Stand de 2m² non cloisonné

520€ HT

Avec aménagements suivants :

- Moquette au sol
- 1 table, 2 chaises, 1 corbeille à papier
- 4 badges d'accès
- Nettoyage
- Flyers et invitations, référencement catalogue et site internet
- Wifi

Attention, électricité en option.

Pour toute autre surface, merci de nous contacter.

Ateliers : L'intervention en atelier n'est possible que pour les exposants. Le coût est de 450 € HT et il est limité à un atelier par exposant. Vous pourrez présenter vos produits, idées et innovations face à un public de 50 personnes pendant 30 minutes.

Devenez partenaire du Salon

CONTACTEZ-NOUS
TOP 7 - 05 61 75 66 67
Marie BERGAN
ou m.bergan@top7.fr

- Espace d'exposition à partir de 20m²
(stand équipé, 1 table, 3 chaises, 1 mange debout, 3 tabourets hauts, poubelle, plante, cloisons, enseigne, électricité, wifi)

- Visibilité et communication web
sur notre site internet (bannière, logo et référencement, sur nos Réseaux sociaux)

- Visibilité et communication print
(Votre logo présent sur tous nos supports de communication, votre nom sur les communiqués de presse, badges, possibilité de distribuer vos goodies, animation d'un atelier, participation aux temps forts)

Options

Les options ne sont pas comprises dans le prix des stands, si vous souhaitez les réserver, vous pouvez les ajouter dans le bon de commande sur la page suivante.

Mobilier visualisable en page 8

POUR TOUTE AUTRE DEMANDE DE MOBILIER, MERCI DE BIEN VOULOIR NOUS CONTACTER
> TOP 7 : 05 61 75 66 67

Option 1 : atelier (50 places)	450€ HT
Option 2 : espace rangement sécurisé - 1m2	250€ HT
Option 3 : alimentation électrique de 1,5 kW.....	120€ HT
Option 4 : alimentation électrique de 3 kW.....	200€ HT
Option 5 : page publicitaire sur catalogue	300€ HT
Option 6 : Tabouret haut	40€ HT
Option 8 : ensemble 1 mange debout + 2 tabourets hauts ..	120€ HT
Option 9 : ensemble 1 comptoir + 2 tabourets hauts	160€ HT
Option 10 : ensemble table basse + 3 chauffeuses	200€ HT
Option 11 : réfrigérateur	110€ HT
Option 12 : porte documents	70€ HT
Option 13 : plante.....	30€ HT
Option 14 : visuel fond de stand 4 m ²	250€ HT

(impression et pose par nos soins : 2 vinyles repositionnables)



Exposant

Raison sociale _____

Nom _____ Responsable du stand _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Téléphone _____ Télécopie _____

E-Mail _____ Portable _____

COORDONNÉES DE FACTURATION (Si différentes des coordonnées de l'exposant)

Raison sociale _____ Contact comptabilité : _____

Adresse facturation _____

Code Postal _____ Ville _____ Pays _____

Ayant pris connaissance du règlement général exposition-congrès, nous souhaitons réserver un stand.

Votre stand

Vos options

<ul style="list-style-type: none"> ■ Stand Catégorie : <ul style="list-style-type: none"> <input type="radio"/> (Stand 8m²) <input type="radio"/> (Stand 4m²) <input type="radio"/> (Micro Stand 2m²) 	<p>_____ € HT</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Option 1 : atelier..... 450€ HT ■ Option 2 : espace rangement sécurisé - 1m²..... 250€ HT ■ Option 3 : alimentation électrique de 1,5 kW 120€ HT ■ Option 4 : alimentation électrique de 3 kW 200€ HT ■ Option 5 : page publicitaire sur catalogue 300€ HT ■ Option 6 : tabouret haut 40€ HT ■ Option 8 : ensemble 1 mange debout + 2 tabourets hauts. 120€ HT ■ Option 9 : ensemble 1 comptoir + 2 tabourets hauts. 160€ HT ■ Option 10 : ensemble table basse + 3 chauffeuses 200€ HT ■ Option 11 : réfrigérateur 110€ HT ■ Option 12 : porte documents 70€ HT ■ Option 13 : plante 30€ HT ■ Option 14 : visuel fond de stand 4 m2 250€ HT (impression et pose par nos soins : 2 vinyles repositionnables)
<ul style="list-style-type: none"> ■ Assurance obligatoire 	<p>30,00 € HT</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ■ TOTAL HT Stand + Options _____ € HT 		<ul style="list-style-type: none"> ■ TOTAL TTC (TVA 20 %) _____ € TTC

Pour confirmer ma réservation, je vous adresse un chèque ou un virement de 50% du montant TTC de la commande à l'ordre de TOP 7 de ma commande sur le compte suivant : IBAN FR76 3000 3020 6900 0206 9782 171 / DOMICILIATION - SG 31520 Ramonville St Agne.

soit _____ le solde soit _____ avant le 18 mars 2023

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente et des modalités de paiement

Fait à _____ le _____

Bon pour accord sur ce bon de commande Nom, prénom et fonction du signataire : _____



Référencement catalogue

Merci de nous faire parvenir votre logo au format PDF et de bien vouloir indiquer ici ce que vous souhaitez voir figurer sur le guide du salon qui sera distribué à chaque visiteur. Si vous étiez présent l'année précédente et si vous souhaitez le même référencement veuillez noter : idem

Société : _____

Adresse : _____

Tél : _____ Contact : _____

Site web : _____ e-mail : _____

Activité (3 lignes) _____

Merci de noter l'espace dans lequel vous souhaitez être présent :

Dans les catégories : (1 seul choix possible)

- Patrimoine - Retraite
- Bien être - Santé - Nutrition
- Habitat - confort - Sécurité
- Voyages - Culture - Loisirs
- Conseils - Innovation - Développement
- Aide à la personne
- Emploi

Enseigne - Stand

Veuillez inscrire ci-dessous le texte de l'enseigne signalant votre stand : (18 symboles maximum par ligne, 2 lignes possibles)

Badges d'accès

Les badges d'accès seront disponibles à l'accueil à partir de 16h, le 17 avril 2023. Si vous souhaitez des badges nominatifs, merci de nous indiquer les noms en MAJUSCULE.

Prénom _____ Nom _____

Prénom _____ Nom _____

Prénom _____ Nom _____

Prénom _____ Nom _____

Animation

 Si vous souhaitez proposer une animation sur votre stand, merci de nous préciser laquelle

(Titre) _____

(Descriptif)

Réseaux sociaux

Responsable communication

Nom : _____ Tél. : _____ Mail : _____

Indiquez, si vous le souhaitez, vos comptes réseaux sociaux afin que nous puissions les intégrer sur le site "seniors-occitanie.fr"

FACEBOOK : _____ TWITTER : _____

LINKEDIN : _____ Autre : _____

Le 18 AVRIL 2023

Centre des Congrès - Pierre Baudis
11 Esplanade Caffarelli - TOULOUSE

6^{ème} édition

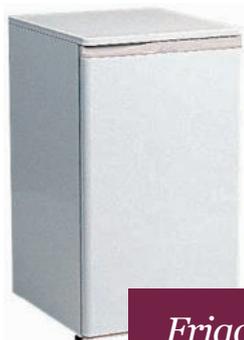
SALON
SENIORS
Occitanie
TOULOUSE

Forum
MIDI
SILVER
ECO

RETRAITE
SANTÉ
BIEN-ÊTRE
PATRIMOINE
HABITAT
SERVICES À DOMICILE
LOISIRS
CONSEIL
INNOVATION

Mobilier supplémentaire en location

Retrouvez tous les prix
sur le bon de commande



Frigo



Mange debout +
tabourets hauts



Porte documents

Table basse +
chauffeuses



Comptoir +
tabourets hauts



Images non contractuelles, mobilier équivalent fourni
en fonction des disponibilités du fournisseur

Renseignements complémentaires

TOP7 : 05 61 75 66 67



Plante

Le 18 AVRIL 2023

Centre des Congrès - Pierre Baudis
11 Esplanade Caffarelli - TOULOUSE

6^{ème} édition

SALON
SENIORS
Occitanie
TOULOUSE

Forum
MIDI
SILVER
ECO

RETRAITE
SANTÉ
BIEN-ÊTRE
PATRIMOINE
HABITAT
SERVICES À DOMICILE
LOISIRS
CONSEIL
INNOVATION

Où, Quand, Quoi, Comment

Commissariat du salon

Top 7 - 20, rue Hermès - 31 520 Ramonville Saint-Agne
Tél. : 05 61 75 66 67 - Fax : 05 61 75 66 65
Courriel : m.bergan@top7.fr
Contact : Marie Bergan > 07 50 95 84 41

Lieu de la manifestation

CENTRE DES CONGRÈS PIERRE BAUDIS
11, Espl. Compans Caffarelli - 31000 Toulouse
Tél. : 05 62 30 40 42

Dates & Heures d'ouverture de la manifestation

Le mardi 18 avril 2023 de 9h à 18h.

Installation des exposants

> **MERCI DE RESPECTER CES HORAIRES**
Installation des exposants : le lundi 17 avril de 16h à 19h et le mardi 18 avril de 7h30 à 8h30. Les installations et la décoration des stands incombant aux exposants devront être terminées le mardi 18 avril à 8h45. Pendant les montages et démontages, les exposants sont expressément invités, dans leur intérêt, à effectuer une surveillance de leur stand. L'accès aux espaces d'exposition sera librement autorisé pendant toute la durée du montage, aux heures précisées ci-dessus. Après déchargement à l'accès livraison, les véhicules devront être garés au parking visiteurs.

Démontage des stands

Le mardi 18 avril de 18h à 20h.
> **MERCI DE RESPECTER CES HORAIRES** (Le centre P. BAUDIS se réserve le droit de faire enlever, à la charge de l'exposant, tout le matériel restant sur place).

Livraison sur place et reprise des colis

Vos colis peuvent être reçus sur le lieu de la manifestation **À PARTIR DU LUNDI 17 AVRIL** de 9h à 18h, reprise le mardi 18 avril de 18h à 20h, à l'adresse suivante (à noter sur les colis) :

CENTRE DES CONGRÈS PIERRE BAUDIS
SENIORS OCCITANIE - 11 Espl. Compans Caffarelli
31000 TOULOUSE - Contact : Marie BERGAN - 07 50 95 84 41

> Faire apparaître l'intitulé « Salon Seniors Occitanie, le 18 avril 2023 », le nom de votre société et le n° de stand sur tous les colis.

Attention : le Centre de Congrès réceptionnera les colis mais se dégage de toutes responsabilités en cas de non réception, vol ou dégradation. Tous les colis envoyés avant cette date seront refusés. Ils doivent arriver port payé. Tout colis envoyé en port dû ne sera pas réceptionné. Le Centre de Congrès ne dispose d'aucun matériel de manutention (chariot, transpalette...). Les accès au bâtiment étant de plain-pied, les camions de livraison doivent avoir un haillon. Nous vous conseillons de vous munir de tout le matériel nécessaire. **Vos colis doivent être IMPÉRATIVEMENT repris par votre transporteur.**

Stockage

LE CENTRE DE CONGRÈS ne dispose pas de locaux de stockage pré et post salon, ni de locaux susceptibles d'entreposer les emballages vides pendant la période d'exposition. Ceux-ci doivent être emportés au fur et à mesure du montage par les exposants ou les organisateurs, qui sont responsables vis-à-vis de la sécurité de la bonne exécution de cette prescription.

Points accroches

Toutes les demandes d'élingage doivent nous parvenir au moins 1 mois avant l'ouverture du salon avec un plan de visualisation des points et des charges. L'ensemble devra être validé par le chargé de sécurité 10 jours avant le salon.

Charge au sol

Maximum 400 Kg/m2.

Surveillance du centre

Le Centre de Congrès est mis sous alarme tous les soirs.

Stationnement

Possibilité de stationnement, parking payant au Centre de Congrès.

Sécurité

Le chargé de sécurité contrôlera les installations électriques des exposants.

Matériel vidéo

Pour le matériel Vidéo merci de contacter TOP 7 au 05 61 75 66 67.

Assurance

L'assurance est obligatoire. Une assurance, soit un forfait de 30,00 € HT est proposée sur le bon de commande pour garantir le stand et le matériel pendant le salon (à hauteur de 5 000 euros). Les exposants ne souhaitant pas prendre cette assurance, devront fournir à la société TOP 7 le certificat d'assurance qui les garantit en responsabilité civile et en « tous risques y compris les vols » pendant le salon.

Pour les renseignements concernant l'aménagement des stands (enseigne, badges, alimentation électrique, accès internet/wifi, mobilier et plantes), merci de vous reporter au bon de commande et à la fiche technique.

Le 18 AVRIL 2023

Centre des Congrès - Pierre Baudis
11 Esplanade Caffarelli - TOULOUSE

6^{ème} édition

SALON
SENIORS
Occitanie
TOULOUSE

Forum
MIDI
SILVER
ECO

RETRAITE
SANTÉ
BIEN-ÊTRE
PATRIMOINE
HABITAT
SERVICES À DOMICILE
LOISIRS
CONSEIL
INNOVATION

DATE ET DURÉE - Art. 1.

La Direction du Salon se réserve à tout moment le droit de modifier la date d'ouverture ou la durée du Salon, comme de décider sa prolongation, son ajournement ou sa fermeture anticipée sans que les participants puissent réclamer aucune indemnité. Si le Salon n'avait pas lieu pour cas de force majeure ou de cause indépendante de l'Administration, y compris les conséquences d'incendie ou d'explosion provenant des locaux du Centre des Congrès Pierre Baudis de quelque origine que ce soit, les sommes versées par les exposants resteraient acquises de plein droit à la société organisatrice.

CONTRÔLE ET ACCEPTATION DES EXPOSANTS - Art. 2.

Les commandes sont acceptées sous réserve d'examen. L'Administration du Salon statue à toute époque sur les refus ou les admissions sans être obligée de donner les motifs de ces décisions. L'exposant refusé ne pourra se prévaloir du fait qu'il a été sollicité par l'Administration du Salon. Il ne pourra non plus invoquer la correspondance échangée entre lui et la Société TOP 7 ou l'encaissement du montant de la commande ou encore la publication de son nom sur une liste quelconque comme preuve de son admission. Le rejet de l'admission ne pourra donner lieu au paiement d'aucune indemnité autre que le remboursement des sommes versées à l'Administration du Salon.

CLASSIFICATION - Art. 3.

La Direction du Salon détermine les emplacements des groupes, et dans ceux-ci les emplacements des stands concédés ou des participants à l'air libre. Elle pourra à tout moment, si elle le juge nécessaire pour une cause quelconque, notamment l'affluence des adhésions, modifier l'importance ou la situation dans les groupes des stands ou installations à l'air libre. Aucune réserve ne sera admise de la part de ses adhérents. Si la modification porte sur la superficie concédée, il y aura lieu seulement à une réduction proportionnelle du prix de la concession. Les emplacements des stands sont attribués dans l'ordre de réception des bons de commande et en fonction des nécessités d'agencement.

Compte tenu des aléas d'agencement final, la Société TOP 7 se réserve le droit de placer le stand comme elle l'entend. Le coût du stand reste dû. Aucune exclusivité ne peut être consentie, si d'autres clients du même secteur d'activité souhaitent exposer sur le Salon.

Un stand équipé comporte : la maquette, les profilés alus, les cloisons et les spots, les chaises et tables. Les branchements ainsi que la consommation électrique sur le stand sont à la charge de l'exposant. Le souscripteur est tenu de remettre en temps utile les fiches techniques relatives à sa présence sur le salon. À défaut la Société TOP 7, après mise en demeure restée sans effet, déclinera toute responsabilité en ce qui concerne tout manque d'équipement sur le stand.

OBLIGATIONS DE L'EXPOSANT - Art. 4.

Toute commande, une fois admise, engage définitivement et irrévocablement le souscripteur qui est désormais redevable du montant total de la facture (art. 11.8 du Règlement général des Foires et Salons approuvé par le ministre chargé du Commerce. Arrêté du 7 avril 1970). Le fait de signer une commande entraîne l'obligation d'occuper le stand ou l'emplacement attribué au moins le jour de l'ouverture de la manifestation, de le laisser installé jusqu'à la clôture du Salon.

Aucune demande de retrait de commande, pour quelque motif que ce soit, ne pourra être examinée. L'acompte versé restera, en tout état de cause,

définitivement acquis à la Société TOP 7. La souscription de la commande comporte soumission aux dispositions du présent règlement et des règlements spéciaux insérés dans le dossier de l'exposant ainsi qu'aux mesures d'ordres et de la police qui seraient prescrites tant par les autorités que par l'Administration du Salon. Toute infraction au règlement ou aux règlements spéciaux pourra entraîner l'exclusion immédiate, temporaire ou définitive de l'exposant sans aucune indemnité ou remboursement des sommes versées et sans préjudice de poursuites qui pourraient être exercées contre lui.

PAIEMENT - Art. 5.

Le montant de la location est dû dès la signature du contrat. L'acompte sera versé à la signature. Le solde et les primes d'assurance devront être totalement réglés avant l'ouverture. En cas de non paiement de nos factures aux époques fixées, les sommes dues porteront intérêt de plein droit et sans mise en demeure au taux de 1,50 fois le taux légal en vigueur. En outre, tout retard dans le paiement entraîne de plein droit, à la charge de l'exposant, une indemnité fixée, à titre de CLAUSE PÉNALE, en raison des frais de contentieux de recouvrement, et d'immobilisation commerciale de l'emplacement, à 20% du montant de la facture impayée, dont le recouvrement sera assuré.

DÉFAUT D'OCCUPATION - Art. 6.

Le solde du montant de la facture reste en toutes circonstances dû par l'exposant. Les stands ou emplacements qui n'auront pas été occupés le jour de l'ouverture du salon pourront être attribués à une autre société sans que l'exposant non installé puisse réclamer quelque dommage que ce soit ou le remboursement des sommes versées par lui.

INTERDICTION DE CESSIION OU DE SOUS-LOCATION - Art. 7.

La cession de tout ou partie de stand ou d'emplacement est interdite.

MODIFICATION DES STANDS, DÉGÂTS - Art. 8.

Au moment de la prise de possession du stand qui aura été attribué, l'adhérent sera dans l'obligation de faire consulter les dégradations qui pourraient exister dans le ou les locaux mis à sa disposition. Cette réclamation devra être faite à la direction technique du Salon le jour même de la prise de possession ; passé ce délai, toute réparation à effectuer lui sera facturée.

Dans les stands, il est défendu d'entailler ou de détériorer, de quelque manière que ce soit, les cloisons, planchers ou plafonds et tout le matériel fourni par l'organisateur. L'exposant devra faire son affaire personnelle de toutes les conséquences que pourrait avoir pour la Société organisatrice de la manifestation, l'utilisation des bâtiments et autres biens lui appartenant à la suite d'accidents ou de dommages qui pourraient survenir pendant la durée de la manifestation, au cours du montage, démontage, pendant et en dehors de la présence des visiteurs, tant pour ce qui concerne les services que le personnel.

DROITS IMAGE - Art. 9.

TOP 7 se réserve le droit d'effectuer ou de faire effectuer pour son compte des photographies de stands et de les exploiter sans devoir demander d'autorisation et sans contrepartie pour l'exposant.

ENSEIGNES, AFFICHES - Art. 10.

Il est interdit de placer des panneaux réclames ou des enseignes à l'extérieur des stands en d'autres points que ceux réservés à cet usage. En cas d'infraction, l'Administration du Salon fera enlever, aux frais, risques et

Conditions générales de vente

périls de l'adhérent et sans aucune mise en demeure préalable, les éléments apposés au mépris du présent règlement.

PUBLICITÉ - Art. 11.

La distribution de prospectus ne peut être faite qu'à l'intérieur des stands. La réclame à haute voix ou à l'aide de micro, le racolage sont absolument interdits. La publicité des prix et la distribution sont soumises à la réglementation générale des arrêtés ministériels. Il est interdit de faire une publicité quelconque en faveur de produits autres que ceux désignés sur le bulletin de participation. Toute publicité, soit au moyen de mimes, clowns et autres genres d'attraction, soit par utilisation d'appareils sonores, est formellement interdite.

PRODUITS INTERDITS - Art. 12.

Les matières explosives et en général tous les produits dangereux ou nuisibles ne sont pas admis. Le fonctionnement des appareils, l'installation ou la distribution d'objets susceptibles d'apporter une gêne ou un danger pour les autres exposants ou pour les visiteurs sont interdits.

ASSURANCE OBLIGATOIRE - Art. 13.

Multirisque Exposition comprenant la Responsabilité Civile de l'Exposant. Montant Garanti en premier risque sans Règle Proportionnelle : à hauteur de 5 000 €. Prime : 50 € - Franchise : 170 €.

MACHINES ET DÉMONSTRATION - Art. 14.

Toutes les machines de démonstration doivent être pourvues d'un dispositif de sécurité.

SÉCURITÉ - Art. 15. Les exposants doivent se conformer aux décrets n° 54.856 du 13 août 1954 et de l'arrêté du 23 mars 1965 relatifs au règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans des établissements recevant du public et au Code de la Construction et de l'Habitation (n°R 123.1 et R 123.55), complété et modifié par l'arrêté du 18 novembre 1987. Le Comité organisateur décline toute responsabilité en cas de décision de fermeture d'un stand ordonnée par la Commission de Sécurité pour l'inobservation des règlements en vigueur.

HEURES D'OUVREURE ET DE FERMETURE - Art. 16.

Les stands doivent rester ouverts le 09/06/2022 de 9h à 18h. Il est interdit de laisser les marchandises exposées recouvertes pendant les heures d'ouverture.

LIBÉRATION DES EMPLACEMENTS - Art. 17.

Tous les emplacements devront être libérés le jour indiqué dans le dossier technique de l'exposant. La responsabilité de l'exposant reste engagée pour tous les accidents ou réclamations pouvant résulter de la non-exécution ou de l'exécution tardive de ces prescriptions. Le Comité pourra faire procéder à l'enlèvement du matériel restant en place après ce délai fixé, ainsi qu'à la remise en état de l'emplacement concédé, les frais engagés par ces opérations revenant dans tous les cas à l'exposant.

ATTRIBUTION DE JURIDICTION - Art. 18.

En cas de contestations, de conventions expresses entre les parties, les Tribunaux de Toulouse sont seuls compétents, même en cas de pluralité de défendeurs.